



## Atelier de réflexion

### La neutralité en matière de dégradation des terres au Sahel au prisme de la question foncière : regards critiques sur quelques approches et instruments

Lundi 11 septembre 2023

Agropolis International, grand amphithéâtre, Montpellier

Bulletin d'inscription en ligne : <https://framaforms.org/bulletin-dinscription-1688649440>

Lien de connexion : participer à la réunion Zoom  
<https://us06web.zoom.us/j/86140897307?pwd=OERGclpSU8xejBvZU05M2RPy2NYUT09>

ID de réunion : 861 4089 7307

Code secret : CSFD

**L'inscription est gratuite mais obligatoire pour des raisons logistiques**

## Note de concept

Cette journée d'atelier consacrée à la dimension foncière de la neutralité en matière de dégradation des terres dans l'espace sahélo-soudanien fait suite à la publication de différents dossiers thématiques du CSFD<sup>1</sup>. Elle s'inscrit en continuité de précédents chantiers ou journées de réflexion organisées par le CTFD<sup>2</sup>. Enfin, elle s'appuie sur les travaux du gis pôle foncier de Montpellier<sup>3</sup>.

La dégradation des terres des zones arides est un sujet de préoccupation internationale, et l'objectif de développement durable sur la neutralité des terres, un objectif central de la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD). La mise à l'agenda de la neutralité en matière de

---

<sup>1</sup> Notamment Droy et al., 2019 sur les femmes dans la lutte contre la désertification, Toutain et al., 2012 sur le pastoralisme en zone sèche et Requier-Desjardins, 2007 sur la valeur économique des investissements dans la lutte contre la désertification

<sup>2</sup> Notamment sur la formalisation des droits fonciers, CTFD, 2015, le foncier et séquestration du carbone dans les sols, CTFD, 2018, ainsi que sur les outils de sécurisation et de gestion décentralisée des droits fonciers.

<sup>3</sup> Notamment le *policy brief* produit par le pôle foncier Montpellier dans le cadre des travaux de la CNULCD sur le foncier à Abidjan, COP15, mai 2022 (Lavigne Delville et al., 2022) et plus récemment sur le manuel publié par le réseau du gis sur le « Foncier rural dans les pays du sud » (Colin et al., 2022).

dégradation des terres repose la question de la conciliation des enjeux de protection et d'amélioration des terres d'une part et de développement économique et social d'autre part. La littérature institutionnelle consacre ainsi l'intérêt économique, social et environnemental des approches de la neutralité en matière de dégradation des terres en ce qu'elles permettraient de mettre en œuvre des « solutions fondées sur la nature » (production et régénération des écosystèmes) compatibles avec la satisfaction des besoins fondamentaux (eau, nourriture, énergie) des plus défavorisés et permettant de séquestrer du carbone dans le sol et dans la végétation. Ce sont les enjeux auxquels entendent répondre les différents programmes et projets de gestion durable des terres, de restauration des forêts et des terres dégradées ou les initiatives pour augmenter les stocks de carbone dans les sols.

Le consensus sur l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres tend par ailleurs à masquer les réflexions autour des processus contrastés de transformation des terres au Sahel, entre phénomènes de dégradation et processus de reverdissement, et la question des échelles d'analyse de ces phénomènes. Il masque aussi les effets d'exclusion que peuvent engendrer ces projets. L'atelier vise ainsi à faciliter les échanges sur les enjeux fonciers dans l'espace sahélo-soudanien entre des chercheurs spécialistes du foncier et de la désertification, des acteurs institutionnels et de la société civile.

Dans les travaux de nature institutionnelle, la gouvernance des terres dans le cadre de la neutralité est présentée comme une planification intégrée à des « échelles écologiques pertinentes » (Reed and Stringer ; *Conceptual framework for LDN*, June 2016, by SPI) ou à des échelles de gouvernance administrative (SPI, 2019). Pour le SPI 2016, la neutralité en matière de dégradation des terres est une opportunité pour le Renforcement de la gouvernance responsable du régime foncier (sur la base des VGGT, FAO 2012). Ce cadre appelle à « la création d'un environnement porteur pour éviter que les objectifs de la neutralité ne compromettent les régimes fonciers locaux » (SPI, 2016). Afin d'intégrer les dimensions foncières dans les stratégies de neutralité et dans leur mise en œuvre, la FAO a produit un [guide technique](#) en 2022 : Guide technique sur l'intégration des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres, FAO, 2022.

Dans l'espace sahélien, l'agenda sur la neutralité en matière de dégradation des terres mérite aussi d'être resitué dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles engagé dans les années 1990, porté par des réformes législatives et mis en œuvre depuis trois décennies par un ensemble de projets de coopération internationale. Depuis plus de vingt ans, les projets de coopération proposés en soutien à la gestion durable des terres s'articulent aux approches de développement local : on a relevé notamment l'approche dite de gestion des terroirs, les approches décentralisées, les approches de développement territorial. Cette articulation a conduit à la promotion et la structuration de la participation des acteurs locaux, par exemple sur des choix collectifs d'affectation et d'aménagement des espaces locaux, des terres collectives comme des terres cultivées : reboisement, digues, végétalisation, cordons pierreux, zaï, etc. Ces évolutions dans les projets ruraux et agricoles ont aussi été marquées par le développement d'une multiplicité d'outils fonciers (attestations foncières, certificats fonciers, etc.) et d'outils d'encadrement de l'usage des terres et des ressources naturelles dans l'espace et dans le temps (conventions locales, chartes foncières, attestations foncières, etc.) mis en œuvre dans des rapports variables au cadre légal, et souvent en marge de celui-ci. La capacité de ces projets à prendre en compte les processus locaux de sécurisation foncière, qu'ils aient ou non une existence formelle et légale, reste malgré tout une question ouverte.

Mais ces projets dits territoriaux financés par l'aide internationale ne constituent en réalité qu'une des modalités possibles de la mise en œuvre de l'agenda sur la neutralité en matière de dégradation des terres. En effet de nombreux projets de reboisement se sont traduits par des mises en défens et des interdictions d'accès localement, donc par de l'exclusion sociale et économique.

En lien avec cet objectif d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, les mécanismes et instruments de financements développés par le secteur privé et ses investisseurs sous-tendent des visions et des priorités sur les questions environnementales, économiques et sociales potentiellement divergentes de celles des institutions de coopération internationale, au regard en particulier des opportunités offertes par le marché des crédits carbone. La relation entre la neutralité des terres et la neutralité carbone n'est par exemple que très peu clarifiée : on sait seulement que le carbone est un des éléments principaux de la neutralité des terres. Des outils de financement comme les systèmes de paiement pour services environnementaux dont font partie les crédits carbone, sont testés sur plusieurs projets pilotes dans la région. Ce sont des projets principalement de foresterie ou d'agroforesterie en culture de rente, et les aspects fonciers qui les concernent restent encore mal connus : quels types d'investisseurs privés s'engagent et pour quels projets ? Quelles transformations foncières sont potentiellement liées à la mise en œuvre de ces instruments et quels sont les risques d'exclusion ? Enfin, comment les questions de sécurité alimentaire sont-elles posées, si elles le sont, dans de tels projets ?

**L'objet de cette journée est donc de questionner la signification et la portée de ces différentes approches et instruments de la neutralité dans la région soudano-sahélienne du point de vue des questions socio-foncieres.**

La manière dont ces différentes approches, mécanismes et outils sont ou non contextualisés dans les espaces soudano-sahéliens sera au cœur des réflexions. Il s'agira en particulier de questionner comment sont pris en compte : la variabilité des ressources dans l'espace et dans le temps constitutive du climat sahélien, les évolutions contrastées en matière de dégradation des terres, le multi-usage des ressources et des espaces, la mobilité des animaux et des hommes, permise par le maintien en accès partagé des ressources, les crises alimentaires chroniques, et, à une échelle inédite depuis une décennie, la mobilisation des ressources foncières dans les conflits violents.

Après une introduction posant quelques préliminaires en termes de neutralité et de foncier, la journée se déclinera en trois sessions :

- Une première session permettant de mieux comprendre les enjeux de sécurisation foncière au regard de la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres, avec :
  - Un cadrage scientifique qui remettra en perspective les processus locaux de sécurisation foncière et présentera les paradigmes en la matière dans les politiques publiques.
  - Une mise en regard du point de vue international à partir des travaux sur le foncier qui sont actuellement développés dans le cadre de la neutralité par les institutions CNULCD et FAO. Il s'agira notamment de discuter les orientations et l'opérationnalisation du guide technique de la FAO sur la prise en compte du foncier dans la lutte contre la désertification et pour la neutralité des terres
- Une seconde session visant à mettre en perspective les expériences du processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles en zone soudano-sahélienne sur un temps long en interrogeant la diversité et l'évolution des approches territoriales fondées sur la concertation ainsi que celles des outils fonciers mis en œuvre. Il s'agira en particulier de discuter la manière dont les questions environnementales sont débattues dans les arènes territoriales en lien avec la diversité des droits fonciers existants, des concurrences et des

tensions autour des ressources naturelles, en interrogeant les éventuels processus d'exclusion. Enfin, quelles sont les perspectives ouvertes par ces acquis pour la mise en œuvre de la neutralité ?

- Une dernière session interrogera les liens entre neutralité des terres et neutralité carbone en insistant plus particulièrement sur les systèmes de paiement pour services écologiques et climatique, dont les crédits carbone. Dans quelle mesure, paiements pour services environnementaux et crédits carbone peuvent-ils financer la neutralité des terres ? Ces outils de financement sont-ils en adéquation avec les besoins et les problématiques de la région soudano-sahélienne ? Quels sont leurs exigences et leurs impacts fonciers, potentiellement, et comment considèrent-ils la place des activités agricoles et pastorales ainsi que la participation locale dans les activités mises en œuvre et dans les territoires qu'ils investissent ?

### **Programme**

**9h15 : Ouverture, par Mélanie Broin, Directrice d'Agropolis International et introduction, par Charline Rangé (Gret, CSFD, CTFD, UMR PRODIG) et Mélanie Requier (Ciheam-Iamm, Pôle foncier, CSFD, UMR SENS)**

**9h45 – 12h30 : Session 1 – Des processus *in situ* de sécurisation foncière aux effets de cadres internationaux en cours de construction sur la neutralité des terres**

**Présidente de séance : Hélène Julien, AFD/Présidence du CTFD**

9h45 – 10h15 : Philippe Lavigne-Delville (IRD UMR SENS, Pôle Foncier, CTFD) - Paradigmes de la sécurisation foncière : articuler gouvernance foncière et gestion des ressources naturelles au Sahel

10h15 – 10h45 : Echanges avec la salle

*10h45-11h - Pause-café*

11h – 11h30 : Aurélie Brès (FAO, fonctionnaire des eaux et forêts) - Cadres et perspectives de l'intégration de la gouvernance foncière responsable à la mise en œuvre de la neutralité de la dégradation des terres

11h30 – 12h : Echanges avec la salle

12h – 12h30 : Retour sur la session - grands témoins - Youssef Brahimi (DNI, La ROSE), Patrice Burger (CARI) et Bernard Hubert (INRAE, EHESS)

*12h30 – 14h - DEJEUNER*

**14h – 15h30 : Session 2 - Retours sur les approches territoriales de gestion décentralisée des ressources naturelles dans les espaces soudano-sahéliens**

**Présidente de séance : Amel Benkahla, Gret/secrétariat scientifique du CTFD**

14h-14h30 : Koffi Alinon (Cirad SELMET) - Entre déploiement des dispositifs décentralisés de gestion foncière et projets de reforestation, comment prendre en compte les intérêts communs locaux : réflexions à partir de quelques cas dans l'espace sahélien.

14h30 – 14h50 : Bernard Bonnet (Iram, CTFD, CSFD) – en visio - Acquis et limites des conventions locales d'environnement dans les approches de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles communes, exemples du Tchad et de la Mauritanie.

14h50 – 15h20 : Echanges avec la salle

15h20 – 15h30 : Retour sur la session - grand témoin - Camilla Toulmin (IIED, CTFD)

*15h30 – 15h45 - Pause-café*

### **15h45 – 17h30 : Session 3 - Neutralité des terres et neutralité carbone, mécaniques et aspects fonciers des outils de financement privés**

**Présidente de séance : Aurore Mansion, Gret/Secrétariat scientifique du CTFD**

15h45 – 16h15 : Alain Karsenty (chercheur économiste Cirad/ UMR SENS) - Neutralité, compensation et crédits carbone. Quelles conséquences pour le foncier ?

16h15 – 16h30 : Gautier Queru (MIROVA) – en visio - Les investissements pour la restauration des terres : quelle mobilisation des crédits carbone ? Retour d'expérience sur le fonctionnement de ces outils dans les projets d'investissement (projets privés, partenariats public privés)

16h30 – 17h00 - Echanges avec la salle

17h00 – 17h30 : Retour sur la session - grands témoins - Julien Demenois (Cirad/UR AIDA, chargé de mission initiative 4/1000) et Anjali Shanker (IED)

Echanges finaux

**17h30 : Clôture – Jean-Luc Chotte (IRD, Président du CSFD, UMR Eco&Sols).**

### **Bibliographie**

Comité technique « Foncier et développement », 2015, La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud : dépasser les controverses et alimenter les stratégies, Paris, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (Maedi), Agence française de développement (AFD), 86 p. <https://www.foncier-developpement.fr/publication/la-formalisation-des-droits-sur-la-terre-dans-les-pays-du-sud/>

Comité technique « Foncier et développement », 2018, Foncier et séquestration du carbone dans les sols, [Les notes de synthèse n°27](#)

Droy I. (coord.), 2019. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification. Les dossiers thématiques du CSFD. N°13. Octobre 2019. CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 52 pp [Questions de genre en zones sèches - CSFD \(csf-desertification.org\)](#)

FAO, 2021, Guide technique sur l'intégration des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres

<https://www.fao.org/3/cb9656fr/cb9656fr.pdf>

Lavigne Delville P., Léonard E., Colin J.-P., Requier-Desjardins M., Burnod P., Couture J.L. (2022). *Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres : prendre au sérieux les droits fonciers et les processus sociaux*. Montpellier (France) : Pôle foncier de Montpellier. 4 p. COP 15 Désertification : "Terre. Vie. Héritage : de la rareté à la prospérité", 2022/05/09-20, Abidjan (Côte d'Ivoire).

<https://pole-foncier.fr/wp-content/uploads/2022/05/concept-note-foncier-desertification-cop15-a4.pdf>

Minelli S. ; Erlewein A. ; Castillo V., 2016, Land Degradation Neutrality and the UNCCD : From Political Vision to Measurable Targets, *International Yearbook of Soil Law and Policy*, 85 p.

Requier-Desjardins M., 2007. Pourquoi investir en zones arides ? Les dossiers thématiques du CSFD. N°5. Juin 2007. CSFD/Agropolis, Montpellier, France. 40 p [Les dossiers thématiques du CSD n°5 - Pourquoi investir en terres arides ? \(csf-desertification.org\)](#)

SPI, 2019. Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres et à sa contribution potentielle à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement, CNLUCD, 80 p.

SPI, 2022. The Contribution of Integrated Land Use Planning and Integrated Landscape Management to Implementing Land Degradation Neutrality: Entry Points and Support Tools, UNCCD-SPI Technical Series N° 6

Stringer L., Reed M. (2016) Conceptual framework for LDN, June 2016, SPI

Toutain B., Marty A., Bourgeot A., Ickowicz A. & Lhoste P., 2012. Pastoralisme en zone sèche. Le cas de l'Afrique subsaharienne. Les dossiers thématiques du CSFD. N°9. Février 2012. CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 60 pp. [Pastoralisme en zone sèche - CSFD \(csf-desertification.org\)](#)